



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la vieillesse

Question au Gouvernement n° 2784

Texte de la question

PLAN SOLIDARITE GRAND AGE

M. le président. La parole est à M. Georges Colombier, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Georges Colombier. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

Depuis 2002, les gouvernements, soutenus par notre majorité, ont eu à coeur de prendre les mesures nécessaires quant à la place dans notre société de nos aînés. De nombreuses actions ont d'ores et déjà conduit à améliorer leurs conditions de vie : je pense à la pérennisation du financement de l'APA et à l'équipement de notre pays pour répondre à ce fantastique défi de l'allongement de la durée de la vie. Nous ne pouvons pas ignorer la réalité. Le nombre de personnes de plus de quatre-vingt-cinq ans doublera d'ici à 2020, ce qui prouve que nos concitoyens vivront mieux et plus longtemps. Nous devons donc anticiper cette situation. En effet, même si les plus nombreux sont en bonne forme, les plus fragiles ont besoin d'être suivis et accueillis. C'est tout le sens du plan Vieillesse et Solidarité du Gouvernement mis en place en 2003, du développement des services à la personne - notamment des métiers du grand âge -, de la journée de solidarité ou des mesures spécifiques prises pour les maisons de retraite, notamment la TVA réduite pour les travaux de rénovation. Le Premier ministre a annoncé, la semaine dernière, le lancement du plan " Solidarité grand âge " pour faire face au vieillissement de la population et apporter des améliorations concrètes dans la vie des personnes âgées et de leur famille. Pourriez-vous, monsieur le ministre, en préciser les grands axes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

M. Christian Bataille. Le dernier niveau du suffrage universel ! (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. C'est honteux !

M. Philippe Bas, *ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille*. Monsieur le député, la majorité a soutenu l'institution de la journée de solidarité et la réforme de l'assurance maladie, grâce auxquelles non seulement nous diminuons les déficits de l'assurance maladie, mais nous dégageons les moyens nécessaires pour faire face aux nouveaux besoins des Françaises et des Français. Parmi ces besoins, figurent bien évidemment, vous l'avez justement souligné, ceux qui résultent du vieillissement de la population. Il est vrai que, dans les dix ans à venir, le nombre des personnes âgées de plus de quatre-vingt-cinq ans va pratiquement doubler, passant de 1,1 million à près de 2 millions.

Comme vous l'avez à juste titre évoqué, le plan " Vieillesse et solidarité " a déjà permis d'effectuer un très gros effort de créations de places en établissements comme en services de soins infirmiers à domicile et d'augmenter les effectifs des personnels soignants en maisons de retraite. Nous ne nous arrêtons pas là, puisque, vous l'avez rappelé, le Premier ministre a annoncé vendredi dernier un grand plan " Solidarité grand âge ". (*" Ah ! " sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Emmanuelli. Encore un plan !

M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. Ce plan comporte quatre principaux axes. Le premier est un effort considérable en faveur de la recherche sur

les maladies du grand âge, telles que la maladie d'Alzheimer qui frappe 221 000 Français de plus chaque année. Le deuxième est d'aider les personnes âgées à rester à leur domicile tant que leur sécurité pourra y être assurée grâce au développement des services de soins infirmiers à domicile - qui devraient progresser de plus de 40 % en cinq ans -, et à l'hospitalisation à domicile qui devrait doubler d'ici à 2010.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Baratin !

M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

Troisième axe : une véritable filière gériatrique à l'hôpital permettra de mieux accueillir nos personnes âgées, ce que nous ne pouvons faire actuellement dans les services d'urgence. Enfin, la médicalisation de nos établissements pour personnes âgées sera renforcée : davantage de personnels soignants accompagneront la grande dépendance.

Telle est l'économie générale du plan présenté par Dominique de Villepin la semaine dernière que nous allons maintenant mettre en oeuvre avec votre soutien. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2784

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 1er juin 2006